

25 septembre 2025 – Université de Neuchâtel

Le bruit : sources, principes et mécanismes de protection prévus par le cadre légal

La loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) a notamment pour but de protéger la population contre le bruit nuisible ou incommode. Elle est complétée par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Le cours s'articulera autour de deux axes : 1) les bases scientifiques et techniques de la protection contre le bruit et 2) les bases juridiques avec un accent particulier sur les trois points suivants : (a) mécanismes et procédures topiques ; (b) bruit routier, bruit des établissements publics, pompes à chaleur ; (c) coordination entre la réglementation en matière de protection contre le bruit et l'aménagement du territoire.

De quoi s'agit-il ?

Alors que l'excès de bruit nuit à la santé et à la qualité de vie et entraîne des coûts élevés, 1,3 million de personnes restent exposées à un niveau de bruit excessif qui engendre des coûts estimés à CHF 2,4 milliards. Si les mesures de protection contre le bruit mises en œuvre jusqu'ici se sont certes avérées efficaces, elles sont toujours insuffisantes pour protéger de manière satisfaisante la population.

Objectifs de la formation

Lors de procédures concernant la protection contre le bruit (permis de construire, assainissement et autres), tant les connaissances techniques, que juridiques sont indispensables pour une évaluation correcte des mesures à prendre en matière de protection contre le bruit.

Pour cette raison le cours fera état des bases techniques, avant de passer en revue les aspects juridiques, parfois complexes, notamment dans le cadre des diverses procédures de mise en œuvre en matière d'aménagement du territoire, de constructions, ou en cas d'assainissement.

Après le cours, les participants :

- bénéficient des connaissances techniques de base nécessaires ;
- connaissent les bases légales applicables en matière de protection contre le bruit et d'aménagement du territoire ;
- peuvent évaluer les enjeux en matière d'aménagement du territoire et les obligations des autorités ;
- disposent d'outils leur permettant de mieux traiter des problèmes spécifiques liés au bruit ;
- sont informés des derniers développements juridiques en la matière.

Contenu du cours

- Notion, sources, propagation et protection (aspects techniques)
- Bases légales et régime de protection (aspects juridiques : prévention, assainissement, allègement, etc.)
- Coordination entre aménagement du territoire et protection contre le bruit (mise en zone, constructions, etc.)
- Compétences fédérales, cantonales-communales
- Bruit routier, bruit des établissements publics (Aide à l'exécution 8.10 Cercle bruit) et bruit des pompes à chaleur
- Modification de la LPE en matière de protection contre le bruit

- Jurisprudence récente
- Travail en groupe sur des cas concrets de la pratique et discussions.

Dans ce cours, les principes de bases et les instruments du droit de l'environnement ne seront pas traités.

Public visé

Le cours s'adresse à toutes celles et ceux qui sont confrontés ou intéressés par les questions de droit en matière de protection contre le bruit. Ce cours s'adresse entre autres :

- aux collaboratrices et collaborateurs des administrations communales, cantonales et fédérales (ingénieurs, juristes et urbanistes) ;
- aux collaboratrices et collaborateurs des bureaux d'ingénieurs, d'urbanisme et d'architectes (collaborateurs ou responsables) ;
- aux exploitants d'installations génératrices de bruit ;
- aux juristes actifs dans la protection contre le bruit ou désirant se spécialiser dans ce domaine ;
- aux juristes actifs dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la police des constructions et confrontés aux problématiques de bruit.

Intervenantes et intervenant

Dre Lucie Baillon

Cheffe de secteur au service de l'air du bruit et du rayonnement non ionisant Canton de Genève

Doctorat es sciences, Ingénieure en électricité EPFL et Doctorat sciences des matériaux EPFL

Dr Jean-Michel Brahier

Avocat associé, Brahier Magnin Avocats SA, Fribourg ; chargé d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg
Doctorat en droit, Avocat

Dre Valérie Wyssbrod

Direction de la formation continue en droit de l'environnement, Chargée d'enseignement dans le Master en conservation de la biodiversité, Université de Neuchâtel

Doctorat en droit, Master en sciences humaines et sociales (communication, journalisme/sociologie/psychologie)

25 septembre 2025 – Université de Neuchâtel

Le bruit : sources, principes et mécanismes de protection prévus par le cadre légal

Université de Neuchâtel, Av. du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Programme

08h45	Accueil et café
09h15	Bienvenue et présentations Valérie Wyssbrod Notion, sources, propagation et protection (aspects techniques) Lucie Baillon Bases légales et régime de protection (aspects juridiques : prévention, assainissement, allègement, etc.) Jean-Michel Brahier
Pause 20 min.	
	Coordination bruit et aménagement du territoire ; révision législative Jean-Michel Brahier
12h30	Pause repas 1.5 h.
14h00	Bruit routier, bruit des établissements publics (Aide à l'exécution 8.10 Cercle bruit) et bruit des pompes à chaleur Lucie Baillon
Pause 20 min.	
	Jurisprudences récentes sous forme de cas pratiques ; travail en groupe sur des cas concrets ; discussions et échanges Lucie Baillon / Jean-Michel Brahier
17h30	Fin du cours

Finance d'inscription

La finance d'inscription comprend la participation au cours et le matériel, le repas de midi ainsi que les collations lors des pauses.

Module d'une journée

Prix : CHF 690.-
Prix partenaires* : CHF 640.-

** Les personnes liées à une institution ou une organisation partenaire (issues de l'OFEV, des services cantonaux membres de la CCE, CFP ou membre ADE ou VSA) bénéficient du prix partenaire.*

Attestation de participation

La participation à chaque module donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Contact et informations

Université de Neuchâtel

Faculté de droit
Formation continue en droit de l'environnement
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Tel. : 032 718 12 22
environnement.droit@unine.ch



Inscription

[Inscription en ligne](#)

Email : environnement.droit@unine.ch
Infos : <https://droitenvironnement.ch>